

DEPISTAGE EXAMENS MEDICAUX DE PREVENTION AUX « CONDUITES ADDICTIVES (ALCOOL, TABAC) » PRIS EN CHARGE PAR L'ENIM

Les protocoles ne doivent pas être modifiés

Bon de prise en charge à adresser au Centre de Prestations Maladie 33 boulevard Cosmao-Dumanoir – CS 87770 – 56327 LORIENT Cedex

Cadre à remplir par le service de l'Etat chargé de la mer			
NOM:		Prénom :	
N° d'immatrio	culation INSEE :	N° de marin :	
	t-il les droits ouverts sur la RPM ? ont pas ouverts, l'Enim ne prendra pas en charge les	OUI 🗆 s examens)	NON □
Signature, date et cachet du service			
Cadre à remplir par le médecin des gens de mer			
(Prescription médicale)			
Date de la prescription :			
Examens pouvant être prescrits :			
	Radio pulmonaire (ZBQK002)		
	Consultation spécialisée (CS)		
	EFR (au besoin) (GLQPo12)		
Date, nom, signature du Médecin des Gens de Mer			

> Le protocole est à présenter au médecin qui réalisera les examens médicaux.

> Vous êtes dispensés de l'avance des frais, demandez au médecin d'établir une feuille de soins papier (pas de feuille de soins électronique) en « tiers payant » sans ticket modérateur (prise en charge à 100 %) et de l'adresser, accompagnée du présent bon de prise en charge, au centre de prestations maladie de Lorient.

> Dans tous les cas, le médecin doit adresser une copie des résultats au médecin des gens de mer qui a prescrit l'examen.